PRINCIPAUX TARIFS JUDICIAIRE (2024)

REFERE	
Ordonnance de référé (2 parties) – y compris désistement	40,66 €
Ordonnance référé expertise (2 parties)	60,72 €
Ordonnance référé radiation (2 parties)	33,96 €
Par partie supplémentaire au référé	16,99 €
CONTENTIEUX	
Jugement au fond (2 parties) avec calendrier de procédure – y compris désistement	69,59 €
Jugement expertise (2 parties) avec calendrier de procédure	89,64 €
Jugement radiation (2 parties) avec calendrier de procédure	58,43 €
Ordonnance d'injonction de payer	33,47 €
Jugement sur opposition à injonction de payer avec calendrier de procédure	105,47 €
Jugement sur opposition à ordonnance du juge commissaire avec calendrier de procédure	137,70 €
Par partie supplémentaire au jugement	20,08 €
PREVENTION	
Ouverture mandat ad hoc	144,76 €
Ouverture conciliation	158,29 €
Ordonnance constat accord conciliation	53,46 € + 17,33 par créancier
Jugement homologation accord de conciliation	128,38 €
Prorogation mission conciliation	25,19 €
REQUETE AU JUGE COMMISSAIRE	
Relevé de forclusion/revendication/contrôleur	86,74 € (comprend convoc LRAR et notif. LRAR débiteur et créancier)
ORDONNANCE SUR REQUETE DU PRESIDENT	
Prorogation délai AG	30,58 €
Nomination commissaire aux apports, à la fusion, à la scission…	48,64 € avec notif. requérant et CAC
Nomination mandataire ad hoc	34,72 €
Nomination administrateur provisoire	56,71 €
Autres requêtes (saisie, constat d'huissier…)	20,04 € (en LRAR) / 12,10 € (accueil ou case avocat)
DIVERS	
Kbis	2,69 € (accueil ou case avocat) 3,98 € (courrier)
CNO (certificat non opposition) ou CNF (certificat non faillite)	2,71 € (accueil ou case avocat) 4,01 € (courrier)
Copie de jugement	2,69 € (accueil ou case avocat) 5,83 € (courrier)
Etat complet des privilèges	64,51 € (accueil ou case avocat) 66,67 € (courrier)

Ordonnance juge commis au RCS	34,26 €
Dépôt comptes annuels Avec relance	45,15 € 47,80 €
Refus approbation comptes annuels (dépôt acte)	15,22 €
Ordonnance injonction astreinte dépôt des comptes	35,39 €
Déclaration bénéficiaires effectifs (suite à immat. après 1er août 2017)	21,41 € (24,06 € si relance)
Déclaration bénéficiaires effectifs (régul. société immat avant 1er août 2017)	48,72 € (51,37 € si relance)
Déclaration bénéficiaires effectifs (dépôt modificatif ou complémentaire ou immat sur tranfert hors ressort)	44,65 € (47,30 € si relance)
Ordonnance injonction astreinte bénéficiaires effectifs	40,24 €
Rapport au RCS des mentions de cessation et radiation d'office	126,93 €